

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Thérèse FICHET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Simon JARAIE

Pouvoirs : Mickael PEREIRA à Thierry JOSSE, Camille DAEL à Louis CHOAIN, Laure BONMARTEL à Jérôme VARANGLE, Valérie DIOT à Pierre BIBET, Chantal HERVIEU à Sara FERAUD, Ulrich SCHLUMBERGER à Claire PITETTE, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE

Absents : Julien LEFEVRE, Justine PIQUOT, Regis ROUSSEL, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Pascal DITTSCH

Date de la convocation : 4 juillet 2023

Secrétaire de séance : Pierre BIBET

Objet :

VALIDATION DU PROJET « UN ARBRE, UNE NAISSANCE »

Exposé des motifs :

Depuis l'automne 2022, la Ville de Bernay a décidé de célébrer chaque naissance parmi la population bernayenne par la plantation d'un arbre. A l'occasion d'une cérémonie, les parents et les enfants sont ainsi conviés pour choisir sur site un arbre, arbuste ou végétal et y apposer une plaque au nom du nouveau-né. A noter que le site choisi situé sur les Monts servira, à terme, d'extension au cimetière Sainte-Croix. Cette végétalisation permet ainsi de préparer le site en amont de sa future utilisation qui accordera de toute manière, une large place au végétal dans une optique de « jardin du souvenir ».

Cette célébration rejoignant un dispositif similaire porté par le Département de l'Eure (« une naissance = un arbre »), la Ville de Bernay a répondu à l'appel à projet 2023 pour bénéficier de l'appui et de l'expertise des services du Département ainsi que de l'ONF (Office National des Forêts) qui prendront à leur charge la réalisation de l'aménagement ainsi que des plantations. A l'issue, la Ville et le Département organiseront la deuxième édition de la cérémonie de célébration des naissances de l'année écoulée.

Avant de pouvoir réaliser les travaux cet automne, le Département de l'Eure, sollicite l'approbation du Conseil Municipal de la Ville de Bernay. Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider ce projet.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet « un arbre, une naissance » porté par le Département de l'Eure

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

DE VALIDER le projet « un arbre, une naissance » avec le Département de l'Eure, présenté ci-dessus ;

DE DONNER à Madame le Maire tout pouvoir pour l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme